



Service en ligne et formulaire 14000*01 : Enfant(s) en résidence alternée - déclaration et choix des parents

Cerfa n° 14000*01 - Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

Vous pouvez aussi utiliser :

- Service en ligne > [Caisse d'allocations familiales \(Caf\) en ligne \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1165\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1165)

Permet d'indiquer à la Caf (ou la MSA) qui va percevoir les prestations familiales en cas de garde alternée d'un ou plusieurs enfants.

Accéder au
formulaire ↗

(<https://wwwd.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/faireunedemandedeprestation/residencealterneedeclarationetchoixdesparecodePrestation=DRA#prestation-DRA-cnaf>)

Vérfié le 04 janvier 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- [Qui perçoit les prestations familiales pour un enfant en garde alternée ? \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21248\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21248)